ICTC CTIC

Recommandations du CTIC concernant le budget fédéral de 2026

Soumission du Conseil des technologies de l'information et des communications aux consultations prébudgétaires de 2026 du Gouvernement du Canada

8 septembre 2026

À propos du CTIC

Le Conseil des technologies de l'information et des communications (CTIC) est un centre d'expertise national, neutre et à but non lucratif dont la mission est de renforcer l'avantage numérique du Canada dans l'économie mondiale. Depuis plus de 30 ans, nous fournissons aux particuliers, aux entreprises et au secteur public des recherches tournées vers l'avenir, des conseils pratiques en matière de politique et des solutions novatrices de développement des capacités fondées sur l'expérience de l'industrie. L'objectif de notre équipe nationale d'experts répartis d'un océan à l'autre est de veiller à ce que la technologie soit utilisée pour stimuler la croissance économique et l'innovation et à ce que la main-d'œuvre canadienne reste compétitive à l'échelle mondiale.

Résumé des recommandations

L'économie canadienne se trouve à un moment charnière. Face à la montée des barrières commerciales, au renforcement du contrôle des exportations, à l'instabilité des chaînes d'approvisionnement et aux transformations technologiques rapides qui redéfinissent l'industrie, le gouvernement et le monde du travail, l'avenir du Canada dépend de sa capacité à pénétrer de nouveaux marchés, à développer des entreprises résilientes et en pleine croissance, à protéger ses infrastructures essentielles et à former une main-d'œuvre qualifiée et agile capable de répondre aux besoins actuels et futurs.

Le CTIC a dressé la présente liste de recommandations afin d'aider le gouvernement du Canada à s'adapter à ces dynamiques en mettant l'accent sur trois objectifs urgents :

1. **Diversification des marchés pour le Canada :** Le Canada prend des mesures pour réduire sa dépendance excessive à l'égard d'un seul partenaire commercial, tout en s'attachant à approfondir ses relations commerciales et l'harmonisation réglementaire avec ses partenaires européens. Pour que les PME puissent tirer parti des efforts de diversification commerciale du Canada et mettre à profit les atouts du pays en matière de recherche et d'innovation dans le domaine de l'IA, le Canada doit offrir un soutien ciblé afin d'aider les entreprises canadiennes à exporter leurs solutions d'IA vers des marchés réglementés.
2. **Investissement dans l'amélioration de la productivité et de la résilience des entreprises :** Pour contrer la baisse continue des taux de productivité, le Canada doit accroître la productivité grâce à la montée en compétences, à l'adoption stratégique de technologies et à des investissements en capital judicieux (en particulier au sein des petites et moyennes entreprises), ce qui permettra non seulement d'améliorer les résultats économiques, mais aussi d'aider les PME à faire face aux chocs mondiaux et à être plus compétitives sur le marché mondial.
3. **Réduction des dépendances technologiques stratégiques :** L'évolution de la situation en matière de sécurité mondiale oblige le Canada à réduire sa dépendance à l'égard des technologies et des infrastructures étrangères. La mise en place d'infrastructures technologiques et énergétiques sécuritaires sera essentielle à la croissance et à la résilience à long terme du Canada.

Ces objectifs visent à fournir des conseils fondés sur des données probantes concernant l'organisation et la mise en œuvre, par le budget de 2026, des investissements dans le numérique et

les technologies afin de stimuler la croissance et de bâtir une économie plus solide et plus sûre. Ils sont conçus pour se renforcer mutuellement et se compléter. En effet, le Canada ne peut diversifier ses échanges commerciaux sans entreprises productives ; celles-ci ne peuvent atteindre un niveau de productivité suffisant sans adopter les technologies numériques ; et tant l'adoption de ces technologies que la croissance des exportations deviennent des vulnérabilités stratégiques si les infrastructures sous-jacentes de l'informatique, du nuage, de l'énergie, de la cybersécurité et de la main-d'œuvre qualifiée sont contrôlées par d'autres pays.

Les recommandations suivantes sont concrètes, doivent être mises en œuvre dans un délai précis et contribuent à la réalisation des priorités énoncées par le gouvernement fédéral. Par ailleurs, ces recommandations visent à garantir que les investissements fédéraux soient intégrés, qu'ils soient de taille et qu'ils soutiennent aussi bien les entreprises que la main-d'œuvre.

Diversification des marchés pour le Canada

> Recommandation 1 : Mettre en place une initiative entre le Canada et l'UE portant sur l'adoption, la commercialisation et l'accès aux marchés dans le domaine de l'IA afin d'aider les PME à constituer des équipes spécialisées en IA qui soient en mesure de maîtriser les cadres réglementaires de l'UE.

La diversification commerciale constitue une priorité économique immédiate. Conscient qu'un meilleur accès aux marchés internationaux renforcera la résilience du Canada et réduira sa vulnérabilité face aux perturbations du commerce extérieur, le gouvernement du Canada s'est engagé à doubler les exportations vers les marchés autres que les États-Unis au cours de la prochaine décennie L'Union européenne est un partenaire naturel dans cette démarche. En 2025, les échanges bilatéraux de marchandises ont atteint un niveau record de 134 milliards de dollars (soit plus de 77 % de plus que les niveaux enregistrés en 2016, avant l'entrée en vigueur de l'AECG), ce qui montre les possibilités considérables qu'un accès prévisible et fondé sur des règles au marché européen peut offrir aux entreprises canadiennes[1].

Le gouvernement du Canada a réalisé des progrès considérables dans la conclusion de nouveaux partenariats commerciaux et la diversification de ses marchés d'exportation. Pour passer à l'étape supérieure en matière de croissance économique, le Canada doit transformer ses atouts en matière d'intelligence artificielle en croissance commerciale, en gains de productivité et en une diversification accrue de ses échanges commerciaux. La mise en place d'une initiative conjointe entre le Canada et l'UE sur l'adoption, la commercialisation et l'accès aux marchés en matière d'IA permettrait d'atteindre ces trois objectifs en aidant les PME canadiennes à former des équipes spécialisées dans ce domaine, à commercialiser les technologies canadiennes et à comprendre les exigences réglementaires nécessaires à l'accès et au fonctionnement sur les marchés européens.

Cette initiative contribuerait également à combler les lacunes de longue date du Canada en matière de commercialisation et d'adoption des technologies. Le Canada mène des recherches de calibre mondial en intelligence artificielle, mais éprouve des difficultés à transformer son capital intellectuel et technologique en entreprises compétitives à l'échelle mondiale et à favoriser une

[1] « Trade Zone: How industrial policy is bringing Canada and the EU closer », RBC Thought Leadership, 24 avril 2026.

adoption généralisée de ces technologies par les entreprises. Selon les estimations du CTIC, avec un cadre politique favorable et une adoption efficace des technologies, l'économie numérique du Canada pourrait contribuer à hauteur de près de 250 milliards de dollars par année au PIB d'ici 2030. Pour concrétiser ce potentiel, il faudra mettre en place des mesures de soutien ciblées qui permettront aux PME d'adopter l'IA, de développer les compétences de main-d'œuvre nécessaires à son déploiement responsable, de protéger et de commercialiser la propriété intellectuelle canadienne, et de s'implanter sur les grands marchés internationaux[2].

Le CTIC recommande que le financement par le Canada d'une initiative spécifique entre le Canada et l'UE pour l'adoption et la commercialisation de l'IA, afin d'aider les entreprises canadiennes à se développer, à exporter et à commercialiser des solutions d'IA fiables offrant des possibilités clés d'accès au marché européen. Cette initiative devrait coïncider avec l'Accord de commerce numérique entre le Canada et l'UE en cours de négociation, tirer parti de cet accord et s'appuyer sur le succès de l'AECG.

Le cadre institutionnel nécessaire à la mise en œuvre des mesures est déjà en place. Le Canada et l'Union européenne ont officiellement entamé des négociations en vue d'un accord sur le commerce numérique en mars 2026, en s'appuyant sur l'AECG et sur leur intérêt commun pour des règles modernes et prévisibles en matière de commerce numérique. Une initiative fédérale complémentaire axée sur l'adoption de l'IA, la préparation à la réglementation, la commercialisation et l'accès au marché permettrait d'assurer que les PME canadiennes soient bien placées pour tirer parti de ce cadre émergent. En agissant dès maintenant, le Canada peut transformer les progrès diplomatiques en résultats commerciaux concrets : des entreprises plus solides, une hausse des exportations, une productivité accrue et une économie numérique plus résiliente et plus compétitive à l'échelle mondiale.

Mesures budgétaires possibles :

- → Mettre en place un volet bilatéral consacré aux projets pilotes et à la commercialisation dans le domaine de l'IA afin d'aider les entreprises canadiennes à valider, à faire la démonstration et à déployer à grande échelle des solutions d'IA en collaboration avec des partenaires et des clients européens.
- → Investir dans l'aide à la préparation à la réglementation, la coopération en matière de normes et une meilleure harmonisation entre les approches canadiennes et européennes en matière de gouvernance de l'IA. Cela permettrait aux entreprises canadiennes de se conformer aux exigences du marché européen tout en renforçant la position du Canada en tant que partenaire mondial de confiance dans le domaine de l'IA responsable.
- → Créer un fonds stratégique consacré au perfectionnement de la main-d'œuvre destiné aux secteurs à forte intensité de connaissances et axés sur l'exportation. Ce fonds aiderait les employeurs à constituer des équipes spécialisées en intelligence artificielle et à doter les travailleuses et travailleurs des compétences techniques, réglementaires, en matière de commercialisation et de commerce international nécessaires pour être compétitifs sur les marchés mondiaux.

[2] Namir Anani e Erik Henningsmoen. *Une feuille de route pour l'économie numérique du Canada à l'horizon 2030*. Conseil des technologies de l'information et des communications (CTIC), avril 2025. Ottawa, Canada. Les auteurs sont présentés par ordre alphabétique.

Investissement dans l'amélioration de la productivité et de la résilience des entreprises

> Recommandation 2 : Mettre en place un programme national d'Accélérateur de la transformation numérique des PME, doté d'un financement pluriannuel dédié, afin d'aider les PME à adopter des technologies numériques et d'IA de pointe, ce qui leur permettra d'être plus productives, plus compétitives sur le plan des coûts et mieux préparées à l'exportation.

Les petites et moyennes entreprises constituent la pierre angulaire de l'économie canadienne, mais bon nombre d'entre elles ne disposent pas des ressources financières, de l'expertise technique et des effectifs nécessaires pour adopter des technologies numériques de pointe. Ces obstacles freinent la productivité, font grimper les coûts d'exploitation et compliquent la tâche des entreprises canadiennes qui souhaitent se développer et faire face à la concurrence à l'échelle internationale.

L'accélération de l'adoption d'outils numériques et d'outils utilisant l'IA constitue l'un des moyens les plus immédiats de renforcer la productivité et la résilience des entreprises. Ces technologies peuvent aider les PME à automatiser leurs processus courants, à améliorer leur prise de décision, à gérer leurs chaînes d'approvisionnement, à réduire leurs coûts et à lancer de nouveaux produits et services sur le marché. Cette capacité revêt une importance croissante dans un contexte commercial mondial instable, où la persistance des droits de douane et d'autres perturbations ont fait de la compétitivité en matière de coûts un impératif commercial.

Les données provenant du secteur technologique canadien démontrent le potentiel de gain de productivité lié à une numérisation accrue. Au deuxième trimestre de 2026, la productivité du travail dans le secteur des TIC a atteint 92,20 $ l'heure, soit 45 % de plus que la moyenne nationale.[3] La généralisation des technologies numériques et des pratiques commerciales utilisant l'IA à l'ensemble des PME canadiennes pourrait donc contribuer de manière significative à combler l'écart de productivité du pays.

La « superdéduction à la productivité » prévue dans le budget de 2025 réduit le coût des investissements dans des actifs visant à accroître la productivité. Toutefois, les incitatifs financiers ne suffiront pas à eux seuls à éliminer l'ensemble des obstacles auxquels font face les PME. De nombreuses entreprises ne disposent pas de l'expertise interne nécessaire pour identifier les technologies appropriées, évaluer leur rentabilité, gérer leur mise en œuvre, former les employés et mesurer les gains de productivité qui en découlent.

Un programme national d'Accélérateur de la transformation numérique des PME viendrait compléter les mesures fiscales existantes en offrant aux entreprises des services de consultation pratiques, une aide à la planification de l'adoption des technologies, un soutien à la mise en œuvre et des services de perfectionnement de la main-d'œuvre. L'intégration des investissements technologiques à la formation des employés et au changement organisationnel permettrait de

[3] Maryna Ivus, Todd Legere, Christopher Lindstrom, Sheldon Lopez et Faun Rice. *Pouls de l'économie numérique : tendances en matière de productivité et d'emploi au Canada*, Conseil des technologies de l'information et des communications (CTIC), 2025. Ottawa, Canada.

garantir l'utilisation efficace des nouveaux outils, la production de rendements durables par les investissements et l'intégration des gains de productivité aux activités commerciales.

Mesures budgétaires possibles :

- → Mettre en place un fonds pour la transformation numérique des PME et élargir les mesures de soutien complémentaires offertes dans le cadre des programmes fédéraux existants, notamment le PARI du CNRC, le Programme de stages pratiques des étudiants et le Fonds stratégique pour l'innovation pour la main-d'œuvre.
- → Investir dans des projets de démonstration technologique sectoriels qui fournissent aux entreprises canadiennes des preuves concrètes de la façon dont les technologies numériques et d'intelligence artificielle peuvent accroître la productivité, réduire les coûts, renforcer les chaînes d'approvisionnement et améliorer la compétitivité.
- → Établir des partenariats régionaux de prestation de services avec des associations sectorielles, des intermédiaires en innovation et d'autres organismes de confiance pour permettre aux PME de chaque région de bénéficier d'une expertise sur mesure et d'un soutien à la mise en œuvre.
- → Intégrer le perfectionnement de la main-d'œuvre au sein de l'Accélérateur grâce à l'apprentissage intégré au travail, à la formation dirigée par les employeurs et à la montée en compétences ciblée. Cela permettra aux PME de disposer des compétences nécessaires pour bien adopter les nouvelles technologies, tirer le meilleur parti de leurs investissements et être concurrentielles sur les marchés nationaux et mondiaux.

Réduction des dépendances technologiques stratégiques

> Recommandation 3 : Investir dans les infrastructures souveraines du Canada en matière d'IA, de technologies numériques et de cybersécurité en mettant en place une stratégie fédérale coordonnée visant à sécuriser les infrastructures technologiques dont dépend l'économie canadienne, tout en reconnaissant que la dépendance technologique constitue un risque pour la sécurité nationale.

Il est de plus en plus difficile de séparer la sécurité économique du Canada de la sécurité et de la résilience de son infrastructure technologique. Bien que le recours croissant aux droits de douane pour transformer les relations commerciales ait fait l'objet d'attention particulière, ceux-ci ne constituent qu'une source de pressions économiques externes potentielles parmi d'autres. Le contrôle des exportations, les restrictions relatives à l'approvisionnement en semi-conducteurs, la propriété étrangère de capacités informatiques, les risques liés à la juridiction en matière de nuage et de données, les menaces à la cybersécurité et les contraintes énergétiques peuvent, chacun à leur manière, perturber les entreprises canadiennes, les services publics, les infrastructures essentielles et les capacités de recherche.

Le Canada doit donc renforcer ses capacités nationales et conserver une plus grande part de la valeur économique dans l'ensemble de l'écosystème des infrastructures numériques, notamment dans les domaines de l'informatique de pointe, du stockage et de la gouvernance des données, des réseaux de télécommunications, des semi-conducteurs, de la cybersécurité et de l'énergie. Une stratégie fédérale coordonnée permettrait de réduire la vulnérabilité face aux perturbations externes, d'améliorer la résilience des chaînes d'approvisionnement essentielles et de garantir aux

entreprises et aux chercheurs canadiens l'accès à l'infrastructure sécuritaire et fiable nécessaire au développement et au déploiement de technologies de pointe.

La croissance rapide de l'IA engendre également une demande sans précédent en matière de puissance de calcul et d'électricité stable, abordable et propre nécessaire à son fonctionnement. Sans sources d'énergie suffisantes et fiables, le Canada risque de perdre des investissements et de prendre du retard par rapport à ses concurrents mondiaux en matière de développement, de commercialisation et d'adoption de l'IA. Les petits réacteurs modulaires et les autres sources d'énergie à faibles émissions doivent donc être considérés comme des catalyseurs stratégiques de l'écosystème canadien d'IA et d'infrastructures numériques souveraines.

La souveraineté ne peut toutefois pas être assurée par les seules infrastructures matérielles. Le Canada doit également former et retenir les talents nécessaires pour concevoir, construire, exploiter et assurer la sécurité de ces systèmes. Cela comprend une expertise dans les domaines de l'exploitation des centres de données, de l'ingénierie des réseaux, des technologies des semi-conducteurs, de l'intégration des systèmes énergétiques, de la cybersécurité opérationnelle, ainsi que l'association spécialisée de compétences numériques et nucléaires requise par les technologies modernes des réacteurs.

Une stratégie fédérale coordonnée, intégrant les investissements dans les infrastructures, la planification en matière d'énergie propre, la cybersécurité, la résilience de la chaîne d'approvisionnement et le perfectionnement de la main-d'œuvre, renforcerait la capacité du Canada à gérer et à atténuer les dépendances technologiques en tant que risques pour la sécurité nationale. Cela permettrait également de garantir que la capture des retombées économiques générées par l'IA et d'autres technologies de pointe (notamment la propriété intellectuelle, les emplois à forte valeur ajoutée, les investissements directs étrangers et la capacité industrielle nationale) au Canada et leur mise à profit pour renforcer la résilience et la croissance à long terme du pays.

Mesures budgétaires possibles :

- → Mettre en place des mesures incitatives ciblées pour les infrastructures d'IA, de nuage, de calcul et de données appartenant à des intérêts canadiens et mises en œuvre par eux, qui protègent les données, la propriété intellectuelle et la valeur économique du Canada tout en réduisant la dépendance à l'égard des systèmes sous contrôle étranger.
- → Accroître les investissements stratégiques dans les centres de données nationaux, les technologies de connectivité de pointe, la cybersécurité et les capacités en matière de semi-conducteurs pour renforcer les chaînes d'approvisionnement essentielles et garantir aux entreprises, aux chercheurs et aux institutions publiques canadiennes un accès rapide et sécurisé aux infrastructures numériques essentielles.
- → Mettre en place des filières de formation professionnelle spécifiques pour les infrastructures numériques, l'énergie nucléaire et d'autres systèmes d'énergie propre. Les investissements doivent soutenir la formation spécialisée, les titres de compétences reconnus par l'industrie, l'apprentissage intégré au travail et les voies de transition vers des métiers techniques fortement recherchés.

→ Harmoniser les investissements fédéraux dans les infrastructures numériques avec les stratégies à long terme du Canada en matière d'industrie, d'énergie et de croissance propres. Cela doit comprendre une planification coordonnée pour répondre aux besoins considérables en électricité liés à l'IA, ainsi que la reconnaissance des petits réacteurs modulaires et d'autres sources d'énergie à faibles émissions, comme des catalyseurs potentiels de la capacité numérique et de la sécurité économique du Canada.

Conclusion

Le budget de 2026 offre l'occasion d'harmoniser les investissements du Canada dans les technologies et le numérique autour d'une stratégie coordonnée axée sur la croissance économique, la résilience et la sécurité. Un soutien ciblé en faveur de la diversification des marchés, en particulier pour les PME canadiennes qui proposent des solutions d'IA sur les marchés européens, doit s'accompagner d'investissements dans l'adoption des technologies, le perfectionnement de la main-d'œuvre et la mise en place d'une infrastructure sécurisée dont les entreprises ont besoin pour croître et être concurrentielles. Le renforcement des capacités nationales dans les domaines du calcul, du nuage, de l'énergie et de la cybersécurité contribuerait à préserver ces acquis tout en réduisant les dépendances stratégiques. En faisant progresser ensemble ces priorités, le gouvernement fédéral peut aider les entreprises canadiennes à atteindre de nouveaux clients, à améliorer leur productivité et à résister aux perturbations mondiales, tout en préparant les travailleuses et travailleurs à s'adapter à une économie en mutation. Les recommandations du CTIC constituent une base concrète permettant de s'assurer que les investissements fédéraux se traduisent par des avantages durables pour les entreprises, les travailleurs et travailleuses et les collectivités canadiennes.